

### RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ENFANT :

NOM et Prénom : ..... date de naissance : .....

Ecole : ..... Classe 2022/2023 : ..... SIESTE  oui  non  
 au choix

### RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE REPRÉSENTANT LÉGAL :

NOM et Prénom : ..... Qualité : .....

Adresse : .....

Téléphone : Mère : ..... Père : .....

Adresse mail : ..... @ .....

**Cochez les temps où votre enfant sera inscrit : Journée avec repas ou ½ journée avec ou sans repas**

7 SEPTEMBRE			14 SEPTEMBRE			21 SEPTEMBRE			28 SEPTEMBRE		
MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI

5 OCTOBRE			12 OCTOBRE			19 OCTOBRE		
MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI

9 NOVEMBRE			16 NOVEMBRE			23 NOVEMBRE			30 NOVEMBRE		
MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI

7 DECEMBRE			14 DECEMBRE		
MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI

4 JANVIER			11 JANVIER			18 JANVIER			25 JANVIER		
MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI

1 FEVRIER			8 FEVRIER			15 FEVRIER		
MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI

8 MARS			15 MARS			22 MARS			29 MARS		
MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI

5 AVRIL			12 AVRIL			19 AVRIL		
MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI

10 MAI			17 MAI			24 MAI			31 MAI		
MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI

**SORTIES & INTERVENANTS**  
Des sorties (ou intervenants) seront organisées ponctuellement dans l'année  
-  
Supplément selon quotient familial

7 JUIN			14 JUIN			21 JUIN			28 JUIN		
MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI	MATIN	REPAS	APRES MIDI

6 JUILLET		
MATIN	REPAS	APRES MIDI

L'inscription devra être retournée à **10 GRAND RUE à LA VILLE DIEU DU TEMPLE (82290)**. Les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles.

Toute **modification** (inscription ou annulation) devra être signalée **48 H avant la date réservée**. (Toute absence sera facturée sauf sur présentation d'un certificat médical).

Fait à .....

Signature :

Le ...../...../.....

## HORAIRES ET LIEUX D'ACCUEILS DES MERCREDIS (à respecter pour le bon déroulement des activités) :

L'accueil de loisirs ouvre de 7h30 à 18h30. Les enfants sont accueillis dans les locaux de l'école JULES FERRY de La Ville Dieu du Temple (entrée côté maternelle entre le stade et la salle des fêtes).

### Accueil des enfants :

**Matin** : 7h30 – 9h30

**Midi** (avant le repas) : 11h30 – 12h00

**Après-midi** (après le repas) : 13h30 – 14h00

**Soir** : 16h30 – 18h30

## CONDITIONS D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023 :

- ➔ Être âgés de 3 à 11 ans
- ➔ Être scolarisé et/ou domicilié sur les communes de La Ville Dieu du Temple et Saint Porquier
- ➔ Les familles doivent fournir **obligatoirement et pour chaque(s) enfant(s)** un dossier d'inscription. (Commun pour l'ALAE et l'ALSH – distribué à la rentrée dans les cartables) avec :
  - La fiche de renseignement et la fiche sanitaire dûment complétées et signées par les parents.
  - Un contrat d'inscription signé par les parents (**⚠** *exemplaire bleu à conserver par la famille*),
  - Un document attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations : photocopie du carnet de santé.
  - Le coupon d'approbation du règlement intérieur signé (Joint au présent règlement)
  - Une attestation de la CAF mentionnant votre Quotient Familial – septembre 2021 (A défaut votre dernier avis d'imposition 2021) ou de la MSA.

## TARIFS DES MERCREDIS :

ALSH	ENFANT INTÉRIEUR TERRITOIRE : scolarisé et/ou domicilié sur les communes LVDT et STP *		ENFANT EXTÉRIEUR	
	Journée	½ journée (+ 4 € si repas)	Journée	½ journée (+ 4 € si repas)
Quotient Familial 0€ à 400€	12 €	4 €	31 €	13.50 €
Quotient Familial 401€ à 800€	13 €	4.50 €	31 €	13.50 €
Quotient Familial 801€ et plus	14 €	5 €	31 €	13.50 €

\* Ou domicilié dans une commune conventionnée de la Communauté de Communes « Terres des confluences ».

**⚠** *Le tarif des activités proposées en sus de l'accueil de loisirs extrascolaires (sorties, stages, séjours avec inscription) seront précisées sur les plaquettes d'information*

## FACTURE ET REGLEMENT :

La grille des tarifs est appliquée en fonction du quotient familial fourni par les parents dans le dossier d'inscription de l'année N. Pour chaque famille, le quotient familial sera réactualisé en janvier de l'année N+1.

**⚠** *En l'absence, en début d'année, des documents nous permettant de déterminer le Quotient Familial (Cf. article 4), le tarif maximum sera automatiquement appliqué.*

La facturation est établie une fois le mois écoulé, sur la base des fréquentations et des réservations (ALSH).

Ces factures, selon le choix indiqué sur le dossier d'inscription, sont fournies (autour du 10 du mois qui suit) soit via les cartables sous format papier soit disponibles dans votre espace personnel via le portail famille.

Le règlement des prestations s'effectue à l'ordre de **LE&C Grand Sud** par chèque, par espèces, chèques vacances ou chèques emploi service prépayés, papier ou e-CESU. Le portail famille permet également le paiement en ligne par Carte Bleue pour un montant supérieur à 10 €.

**⚠** *Les paiements en espèces, chèque ANCV et chèque emploi service prépayés, doivent se faire exclusivement auprès de l'équipe de direction de l'Accueil de Loisirs fréquenté par votre (vos) enfant(s), en main propre et contre reçu.*